

PROJET DE PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Juillet 2020 A 18 H 00

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte rendu du 16 juin 2020
- ONF : - proposition de coupes 2021
- Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs Suppléants en vue de l'élection des Sénateurs
- Rapport des réunions du 06 juillet 2020
- Schéma Directeur de l'Eau Potable et de l'Assainissement
- Questions diverses

Le dix juillet deux mil vingt à 18 heures 00 s'est réuni, à la mairie de Bruis Valdoule, le Conseil municipal de la commune nouvelle de VALDOULE

La séance est ouverte sous la présidence de Gérard TENOUX, Maire de Valdoule.

Etaient présents : TENOUX Gérard, AUBEPART André, AUBERT Eveline, BERGER Françoise, COMBE Liliane, COUSIN Marty, DEWILDE Claudine, LANGLOIS Noëlle, MAGNETTI Luc, TENOUX Camille.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

AIMONIER Jean LUC qui a donné procuration à MAGNETTI Luc
BOURGEAUD Nathalie qui a donné procuration à TENOUX Gérard
CHARMET Brigitte qui a donné procuration à COMBE Liliane
GIROUSSE Gilles qui a donné procuration à Eveline AUBERT.
CALISSI BARRAL Jonathan qui a donné procuration à TENOUX Camille

Etait absent et excusé :

Assistait également : Corinne Tenoux.

Validation du compte rendu du 16 juin 2020 : Le compte rendu du 16 juin 2020 est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

ONF :

Proposition de coupes 2021

Un relevé parcellaire est remis aux conseillers municipaux. Le principe de la vente est acté.

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs Suppléants en vue de l'élection des Sénateurs :

A l'unanimité des membres présents et représentés les délégués et leur suppléant suivants ont été élus :

Délégué : M. Gérard TENOUX

Suppléant : M. Jean Luc AIMONIER

Délégué : Mme Nathalie BOURGEAUD

Suppléante : Mme Liliane COMBE

Délégué : M. André AUBEPART

Suppléante : Mme Françoise BERGER

Rapport des réunions du 06 juillet 2020

Le lundi 06 juin 2020 une visite du captage de Bouchet a permis aux conseillers municipaux, de mieux appréhender le problème de l'eau sur la commune de Valdoule, de présenter les travaux réalisés, et ceux restant à effectuer.

Le RDV avec Mme Dalmasso, a permis d'obtenir des renseignements sur le fonds de concours du Conseil Départemental des Hautes Alpes, des conseils et des précisions quant à la signalétique de Valdoule et de déterminer les modalités des travaux d'enrobage de la chaussée suite aux travaux sur les canalisations.

Enfin, la présentation faite par Mr Jean Yves RIGAUD, maire de Turriers sur les avantages et contraintes induits par la volonté de conserver la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, a montré l'urgence, si la commune veut faire le choix de garder la gestion de l'exploitation de l'eau, de faire la liste des points forts et des points faibles de la commune dans ce domaine, de mettre en place un règlement ainsi que des schémas d'eau potable et d'eaux usées.

Schéma Directeur de l'Eau Potable et de l'Assainissement

Le Maire fait part à son Conseil Municipal, de la nécessité d'avoir un schéma directeur d'eau potable, et propose de l'inclure dans les travaux à court terme.

Il est nécessaire également de préparer un règlement de l'eau. Après un rapide tour de table, Feront partie de cette commission :

M. AIMONIER Jean Luc,

M. AUBEPART André,

Mme COMBE Liliane,

Questions diverses :

PROJET DE PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Juillet 2020 A 18 H 00

- 1- Concernant la benne à encombrants mise à disposition à l'embranchement de la Doussane, la journée du 07 juillet 2020, M. Gérard TENOUX précise qu'il a été dans l'obligation de réduire la mise à disposition à ½ journée face à l'incivilité de certains citoyens déposant des encombrants impossibles à mettre en recyclage. La commune devant payer pour leur traitement. C'est la raison pour laquelle, l'employé communal, sur son temps de congés, a accepté d'être présent ce jour là, afin d'aider les résidents de la commune. La réduction du temps de mise à disposition et la meilleure organisation ont permis un bon déroulement de la collecte.
- 2- Un conseiller demande, suite à une doléance d'un administré, de faire nettoyer la rue de la Bourgade, à Montmorin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.